Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site **www.medialex.fr**

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016, 4,15 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,55 € ht le mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de **Vigneux-de-Bretagne**

Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un accueil périscolaire, un restaurant scolaire et un commerce

PROCÉDURE ADAPTÉE

Services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : mairie de Vigneux-de-Bretagne. Correspondant : Yann Guegueniat, 9, rue G.H.-de-la-Villemarqué, 44360 Vigneux-de-Bretagne. Téléphone 02 40 57 39 57. Télécopieur 02.40.57.39.57. Courriel : finances@vigneuxdebretagne.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : http://cceg.e-marchespublics.com/
Objet du marché : maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un accueil périscolaire, un restaurant scolaire et un commerce.
CPV - Objet principal : 71000000.
Lieu d'exécution : La Paquelais, 44360 Vigneux-de-Bretagne.
L'avis implique un marché public. Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.
Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.
Prestations divisées en lots : non.
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1er novembre 2017.
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er octobre 2018.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les paiements s'effectuent par virement administratif, suivant la réglementation en vigueur.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : en cas de groupement, la forme souhai-

VILLE DE Nantes

Gestion du risque légionelle dans les divers bâtiments des membres du groupement ville de Nantes, Centre Communal d'Action Sociale et Nantes Métropole

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

1. Personne publique : ville de Nantes, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 44094 Nantes cedex 1. Contact : Dominique Haile. Tél. 02 40 41 66 41. Courriel : dominique.haile@nantesmetropole.fr
2. Allotissement :
Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :
Lot, désignation :
Lot 1 : plan de surveillance des légionelles gérés pour les bâtiments ville de Nantes et Nantes Métropole.
Lot 2 : gestion du risque légionelle dans les divers bâtiments du CCAS.
3. Date limite de remise des offres : lundi 9 octobre 2017 à 12 h 00.
Toutes les informations relatives à ce marché sont disponibles sur : https://marchespublics.nantesmetropole.fr
Référence publicité au BOAMP : 17-128686
4. Date de mise en ligne de la publicité et d'envoi à la publication : 12 septembre 2017.

Commune de **Notre-Dame-des-Landes**

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation, conception, travaux de restructuration et d'agrandissement de l'école publique

PROCÉDURE ADAPTÉE

Services

Objet du marché : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation, conception, travaux de restructuration et d'agrandissement de l'école publique.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :
La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif marché public simplifié sur présentation du numéro de Siret : oui.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 29 septembre 2017 à 15 h 30.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 12 septembre 2017.

Avis administratifs

Commune de PONT-SAINT-MARTIN

Déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme du lundi 2 octobre 2017 au jeudi 2 novembre 2017 inclus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2017/URB152 du 11 septembre 2017, le maire de Pont-Saint-Martin, M. Yannick Fétiveau par délégation, a décidé de soumettre à l'enquête publique la procédure de déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme.
Le projet de déclaration de projet n° 1 du Plan local d'urbanisme a pour objet de permettre la réalisation d'une salle festive au regard de son intérêt général.
Par décision n° E17000156/44 en date du 7 juillet 2017, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné : M. Jean-Claude Havard en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie de Pont-Saint-Martin, rue de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit : le lundi, mercredi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, le mardi de 8 h 45 à 12 h 15, le vendredi de 8 h 45 à 16 h 15, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00, pour une durée de 32 jours, du 2 octobre au 2 novembre 2017 inclus.
Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public à la salle de la Charmille de Pont-Saint-Martin, rue des Combes, pour des permanences aux jours et heures suivants :
- le lundi 2 octobre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 13 octobre 2017, de 13 h 30 à 16 h 30,
- le samedi 21 octobre 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 2 novembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le lieu de l'enquête susdésigné ainsi que sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr), et consigner ses observations :
- soit sur le registre de l'enquête déposé à cet effet,
- soit par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire enquêteur : mairie de Pont-Saint-Martin, rue de la Mairie, 44860 Pont-Saint-Martin,
- soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-pontsaint martin.fr

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Pont-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr) et à la préfecture de la Loire-Atlantique pendant une durée d'un an.
Le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur seront ensuite soumis au conseil municipal de la commune de Pont-Saint-Martin. Le conseil municipal se prononcera alors par une délibération sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme.